



Soyons sérieux !

Comme le prévoit la loi Fillon de 2004, plusieurs syndicats représentant une majorité de salariés ont décidé de faire jouer leur droit d'opposition contre l'accord de méthode sur la renégociation des conventions collectives.

Comme le prévoit la loi.

Et pourtant, dans son TEXTO n° 210, la Direction se permet, en creux, à quelques jours d'élections professionnelles, de désigner les bons et les mauvais syndicats.

D'un côté, les bons, les signataires de cet accord. Et de l'autre, les méchants, les vilains qui l'ont dénoncé.

La Direction nous dit qu'en exerçant leur droit d'opposition les « méchants syndicats » ont refusé un accord qui « *permettait notamment d'allonger le délai de négociation imparti par la loi et d'en reporter le terme de juillet à novembre 2010* ».

La Direction ment, allègrement. Cet allongement était prévu bien avant cet accord. La preuve : dès avril, lors du conseil d'administration, puis dans un TEXTO, la Direction proposait elle-même d'attendre la fin des élections professionnelles avant de négocier. Propos confirmés dans le TEXTO du 5 juin.

En plus, c'est la Direction qui a retardé le début de la négociation, pour laisser d'abord se dérouler les élections professionnelles.

Elle voudrait maintenant qu'une négociation dont elle a retardé le début soit bâclée en 6 mois ?

La Direction sait bien que les « méchants syndicats » refusent un accord de méthode qui leur lie les mains puisqu'il dit la fin de la négociation avant même qu'elle ait commencé... Une négociation vitale mais sans moyens suffisants, puisque la DRH a choisi d'en accorder moins aux organisations syndicales que pour négocier les 35 heures !

« Vous avez voulu jouer au plus fort », semble nous dire la direction. « Pan sur les doigts ! ». Mais signer ce protocole en l'état, c'était cautionner la remise en cause scandaleuse de nos conventions que nous contestons en justice, et berner les salariés. Il était de notre responsabilité de s'y opposer. C'était légitime et légal.

Soyons sérieux. Ce TEXTO est signé. Il porte la marque d'une certaine conception des relations sociales qui règnent dans cette maison. Quand on menace systématiquement d'avoir recours à la justice, avant d'être contredit par le P-DG ; quand on fixe des délais intenable dont on promet qu'ils seront tenus et qui ne le seront pas ; quand on réunit une dizaine de négociateurs venus de toute la France pour des réunions d'à peine 8 minutes, etc.

Certains feraient bien de se ressaisir.
De (re)devenir sérieux.